



Maison des syndicats sur le campus de Jussieu

Tour 66-65 – 5ème étage – Pièce 504

Tel : 01 44 27 30 60

Mail: cgt@sorbonne-universite.fr

<http://sorbonne-universite.fercsup-cgt.net>



64 ou 65 ans , c'est Non !

Ensemble pour la retraite à 60 ans

Le projet de loi sur la réforme des retraites sera présenté le 10 janvier. Sans attendre les détails, la CGT est déjà mobilisée. Les propositions envisagées engendreront inévitablement la baisse du niveau des pensions.

La version 2023 est une réforme plus dure encore que celle de 2020

Sous couvert de contreparties comme le relèvement du montant minimum des pensions, la réforme 2023 est en fait encore plus dure que celle avortée de 2020.

Elle touchera tous les salarié-e-s du public et du privé. L'âge de départ minimal à la retraite passerait de 62 à 64 ans dès 2027, ce qui pénaliserait les personnes ayant commencé à travailler tôt, tandis que le nombre d'annuités nécessaires pour obtenir une retraite à taux plein passerait rapidement à 43 ans pour tous les salarié-e-s, ce qui impactera particulièrement les personnes ayant fait de longues études, ou ceux/celles ayant eu une carrière hachée, dont beaucoup de femmes.

Si elle était appliquée, elle serait plus rapidement défavorable aux salarié-e-s et accélérerait la baisse des pensions. Le **Conseil d'Orientation des Retraites** (cette instance d'expertise et de concertation créé en 2000 par le gouvernement, indépendante et pluraliste, est chargée d'analyser et de suivre les perspectives à moyen et long terme du système de retraite français) estime que le pouvoir d'achat des retraités pourrait à terme baisser de 20% par rapport à celui des actifs. D'autant plus que **le COR affirme qu'il n'y a pas de déficit significatif** de financement des retraites sur plusieurs années et que cela ne justifie pas la décision du gouvernement de poursuivre cette réforme.

La « garantie » d'un minimum de pension à 1 200 € n'est qu'un leurre, car elle ne serait effective que pour les carrières complètes (43 ans de cotisation) et ne concernera pas les retraités actuels.

De plus, une des raisons de cette réforme Macron 2023, est indiquée dans le rapport de l'Assemblée Nationale 2021. Il s'agit de financer entre autre la suppression d'un impôt sur les sociétés, la CVAE (Contribution sur la Valeurs Ajoutée des Entreprises) qui ne concerne essentiellement que les grandes entreprises. La suppression envisagée par le gouvernement représente un coût de 9 milliards d'€ / an. Le gouvernement n'a rien imaginé de mieux que de faire payer les cadeaux au patronat par la baisse des retraites des travailleuses et des travailleurs que nous sommes.

La CGT propose une autre réforme

Il faut s'appuyer sur l'opinion publique pour passer du mécontentement à l'action collective. **Dès maintenant, préparons la riposte.** Dès le 10 janvier, l'intersyndicale va appeler à la mobilisation. Tous les syndicats sont « vent debout » contre cette réforme, qui vise à détruire nos acquis sociaux.

Il s'agit non seulement de s'opposer au projet Macron-Borne, mais aussi de partager **les propositions de la CGT pour améliorer le système de retraite existant** :

- Retour à un départ à 60 ans,
- Pension minimum au niveau du SMIC à 2 000€,
- Prise en compte des années d'études, ...

Comment ? En allant chercher de nouveaux financements :

- Fin des exonérations de cotisations patronales,
- Hausse du taux de cotisation patronal,
- Egalité professionnelle femmes-hommes, ...

Ce sont les salaires qu'il faut augmenter, pas l'âge de la retraite !

L'argumentaire du gouvernement pour justifier cette huitième (!) réforme des retraites depuis 1986 est toujours le même. L'espérance de vie augmentant, nous devrions travailler plus longtemps, ce qui n'aura pas d'effet sur le temps passé à la retraite. Or c'est faux : non seulement l'espérance de vie en France a stagné ces dernières années, mais en plus cette moyenne masque d'énormes disparités, les salarié-e-s les plus pauvres et faisant les métiers les plus pénibles ayant une espérance de vie bien plus faible que celle des plus privilégié-e-s. Dans ces conditions, comme le montre le graphique ci-dessous, l'augmentation de l'âge de départ à la retraite conduira de nombreux salarié-e-s pauvres à passer directement ... du travail à la tombe !

Le niveau de vie des 5% les plus pauvres représente un revenu inférieur ou égal à 830€/mois

